



Agence Nationale de l'Aviation Civile

BROCHURE DE SECURITE POUR TELEPILOTER UN DRONE



Soyez prudent, soyez légal

Vous devez respecter les conditions suivantes

Ne pas le faire peut mettre des vies, des avions et des biens en danger



Vous avez le contrôle

Rappelez-vous, lorsque vous pilotez un avion sans pilote (Drone), la responsabilité est la vôtre.



**Vous êtes responsable
de chaque vol**

Vous êtes légalement responsable du bon déroulement de chaque vol.

Prenez le temps de comprendre les règles - le non-respect pourrait entraîner des **poursuites pénales**.



**Gardez
votre
distance**

Il est illégal de faire voler votre drone directement au-dessus de zones peuplées (rues, villes, villages, casernes ou attroupements des forces armées et de Sécurité, des établissements pénitentiaires, des hôpitaux).

Ne volez pas à moins de 10 km d'un aéroport.



AVANT
chaque vol,
vérifiez que le
drone n'est pas
endommagé

Avant chaque vol, vérifiez que votre drone n'est pas endommagé et que tous les composants fonctionnent conformément au manuel **d'utilisation du fournisseur.**

Demandez-vous, par exemple, si les batteries sont complètement chargées ?



Gardez votre
Distance à 50 m

Ne faites pas voler votre drone à moins de 30 mètres d'un bâtiment ou d'une structure, ou au-dessus de grands groupes de personnes, y compris des événements sportifs, des concerts et des festivals à n'importe quelle hauteur.

Ne survolez pas à moins de 50 mètres un véhicule en mouvement, car vous pourriez mettre en danger ou distraire le conducteur.



Le drone est en vue à tout moment

Vous devez garder le drone à portée de vue à tout moment (ligne de visée visuelle).

Pilotez votre drone de jour et par beau temps (conditions météorologiques à vue).

Exploitez le drone dans une distance latérale de 200 mètres.

Exploitez un seul drone en vol.



Tenir compte des droits à la vie privée et à la sécurité

Respectez la vie privée des autres – évitez de survoler une propriété privée ou de prendre des photos ou des vidéos sans autorisation.

Ne faites pas voler votre drone dans un espace aérien restreint et contrôlé, y compris à proximité ou au-dessus des installations militaires, policières et pénitentiaires.

Pensez à ce que vous faites avec les images que vous obtenez, car vous pourriez enfreindre les lois sur la confidentialité.



**VOUS êtes
responsable d'éviter les
collisions**

Vous êtes responsable d'éviter les collisions avec d'autres personnes ou objets, y compris les Aéronefs.

Ne pilotez pas votre drone d'une manière qui pourrait mettre en danger des personnes ou des biens.

Vous devez souscrire à une assurance responsabilité civile adaptée à l'exploitation des aéronefs sans pilote.

Ne volez pas plus haut que 120 m au-dessus du sol.



**Autorisation
d'utiliser des
drones**

Vous devez obtenir une «autorisation» de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, ou vous pourriez faire l'objet de poursuites.

Obtenez la permission du ou des propriétaires de la propriété sur laquelle le drone a l'intention de décoller et/ou d'atterrir.

Vous devez détenir une licence/un permis de pilote de drone avec la qualification appropriée.